

Réunion: séance extraordinaire d'urgence de l'Assemblée Générale sur la situation à Gaza

Date: 16 janvier 2009

Durée: 0:02:59

Orateur: Représentant permanent de la Belgique, Ambassadeur Grauls

Mots-clés: blocus, UNRWA, Droit International humanitaire, cessez-le-feu

---

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, la Belgique est extrêmement préoccupée par l'escalade de violence sans précédent à Gaza et dans le sud d'Israël qui constitue une menace sérieuse pour la stabilité régionale, qui a déjà fait des centaines de morts et qui s'accompagne d'une grave crise humanitaire liée au contexte particulier provoqué par le blocus de Gaza ces derniers mois.

Prenant la parole à la fin d'une longue session, je me limiterai à cinq points.

Primo, la Belgique soutient pleinement la déclaration faite au nom de l'Union européenne par la présidence tchèque.

Secundo, la Belgique condamne vivement l'escalade de la violence à laquelle nous assistons en ce moment.

Tertio, la situation sur le terrain est manifestement contraire au droit international humanitaire. Les informations concernant les attaques contre les travailleurs humanitaires, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et les hôpitaux sont profondément choquantes. La Belgique condamne vivement toutes les violations du droit de la guerre et estime que celles-ci doivent faire l'objet d'une enquête indépendante.

Quarto, la Belgique appelle avec insistance à un cessez-le-feu immédiat et durable, en conformité avec la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité qui doit être pleinement mise en œuvre au plus vite. Les deux parties doivent cesser inconditionnellement toute activité militaire et permettre l'accès à toutes les victimes et la reprise des opérations humanitaires en sécurité, dans l'intérêt des populations civiles dont elles sont responsables. La poursuite de la violence est contraire tant aux intérêts des parties qu'aux principes de base du droit international.

Quinto, la Belgique soutient les efforts diplomatiques en cours, et notamment ceux entrepris par le Secrétaire général, en vue d'un cessez-le-feu.

Face à la gravité de la situation, la Belgique a, ce 14 janvier, procédé à l'évacuation de six enfants gravement blessés dans la bande de Gaza par avion militaire. Il s'agit d'enfants entre 2 et 18 ans, chacun accompagné d'un membre de la famille proche. Ils ont entre-temps été admis dans des hôpitaux belges. La Belgique reste prête et disponible à évacuer et à accueillir d'autres enfants blessés, en fonction des demandes qui pourraient être formulées par les organisations humanitaires et des circonstances sur le terrain.

Merci Monsieur le Président.

FOR TRAINING PURPOSES ONLY